

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
MERCREDI 23.10.2013

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

10327715 (1) Le conseil communal vote les MB1 ordinaire et extraordinaire de 2013.

2.073.521.1

Le Conseil communal est invité à arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2013, comme suit :

Le tableau de synthèse du budget ordinaire,

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	5.887.062,91	5.583.734,64	303.328,27
Augmentation	129.046,59	247.257,57	-118.210,98
Diminution	16.202,53	121.416,61	105.214,08
Résultat	5.999.906,97	5.709.575,60	290.331,37

Le tableau de synthèse du budget extraordinaire,

	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	837.542,19	837.542,19	
Augmentation	725.267,68	725.267,68	-,00
Diminution	120.000,00	120.000,00	
Résultat	1.442.809,87	1.442.809,87	

10326814 (2) Egouttage prioritaire Rues de la Carrière et rue de la Bovire. Souscription au Capital C de l'AIDE.

1.777.613

La Commune de Comblain-au-Pont est invitée à souscrire au capital C de l'AIDE en rémunération des apports de l'AIDE relatifs aux travaux d'égouttage de la rue de la Carrière et de la rue de la Bovire. Le montant s'élève à 42% du montant des travaux d'égouttage, soit 53.412 €. Le Conseil doit constater cette souscription et en prévoir la libération annuelle par vingtième comme stipulé dans le contrat d'égouttage. Premier versement de 1/20^{ème} à prévoir pour le 30/06/2014 : 2.670,58.

AFFAIRES GENERALES

10328111 (3) Vente avec charges du bien situé au Fawtay, rue Lelièvre à Poulseur (Comblain-au-Pont), cadastré deuxième division, section D, partie du n° 117 p et 97 m, lots 5 à 20 + zones de voiries du Plan communal d'aménagement dérogatoire du Fawtay approuvé par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2008 « approuvant le plan communal d'aménagement n° 1 dit « Fawtay » à Comblain-au-Pont (Poulseur) dont l'élaboration en dérogation au plan de secteur de Liège a été autorisée par arrêté ministériel du 10 décembre 2003 », publié au Moniteur belge le 19 février 2008 et publié par le Bourgmestre le 06 mars 2008 conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale.

2.073.511.2

Le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges et la procédure relative à la vente avec charges du bien situé au Fawtay, rue Lelièvre à Poulseur (Comblain-au-Pont), cadastré deuxième division, section D, partie du n° 117 p et 97 m, lots 5 à 17 + zones de voiries (voirie à créer et sentier).

Etant donné les charges imposées (voiries, équipement), considérant qu'il s'agit de mettre en œuvre un plan arrêté par le Conseil communal, nous sommes dans une procédure d'un marché public.

10328212 (4) Maison des Découvertes- Marché public de travaux de rénovation et transformation de l'ancien Café des Grottes en Lieu d'accueil touristique et de sensibilisation à l'environnement - Lot 3 Electricité - Faillite de l'adjudicataire déclarée le 09 septembre 2013 par le Tribunal du Commerce - Mesures d'office - Nouvelle procédure

L'adjudicataire du lot 3 électricité des travaux de rénovation et transformation de l'ancien Café des Grottes en Lieu d'accueil touristique et de sensibilisation à l'environnement est en situation de faillite.

Il y a lieu de passer un nouveau marché par procédure négociée sans publicité, d'approuver le cahier spécial des charges (la législation sur les marchés publics ayant été modifiée et de confier au Collège communal le soin de consulter les autres soumissionnaires du lot 3 qui ne s'étaient pas vu attribuer le marché.

CADRE DE VIE

10328112 (5) Ancrage communal - Programme communal d'actions en matière de logement - Ancrage - Période 2014-2016

1.778.5

Il s'agit d'approuver le programme d'actions bisannuel en matière de logements publics qui identifie, année par année, chaque opération, son maître d'ouvrage, les intervenants associés, son délai de réalisation. Pour rappel, la Commune disposant de plus de 10% de logements publics sur son territoire, celle-ci n'est pas prioritaire en matière de subside. Le Gouvernement wallon ne lui a donc pas réservé d'office une enveloppe budgétaire.

TRAVAUX

10326817 (6) Réparation de bordures béton (fourniture et mise en place en recherche et non continu) Rue de Bellevue

1.811.111

Le 28/05/2013, le Conseil communal ratifie les décisions du Collège communal du 21 mars 2013 et du 16 mai 2013 concernant l'approbation des conditions, du montant estimé et le montant corrigé ainsi que le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché "Réparation de bordures béton (fourniture et mise en place en recherche et non continu) Rue de Bellevue".

Le Conseil est invité à ratifier la décision du Collège communal du 30 mai 2013 approuvant l'avenant 2 pour un montant en plus de 2.821,88 € hors TVA ou 3.414,47 €, 21% TVA comprise et de ratifier la décision du Collège communal du 26 septembre 2013 approuvant l'avenant 3 du marché "Réparation de bordures béton (fourniture et mise en place en recherche et non continu) Rue de Bellevue" pour le montant total en plus de 917,18 € hors TVA ou 1.109,79 €, 21% TVA comprise.

L'avenant 2 est motivé comme suit :

Lors de l'exécution des travaux en trottoirs par la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) et l'ALG (Association Liégeoise du Gaz), il apparut que l'égouttage était à remplacer sur une longueur de 10 mètres, ce qui impliquait également un remplacement du revêtement et du gazon à cet endroit.

L'avenant 3 est ùmotivé comme suit :

Suite à la présence de l'entreprise sur place, le service des travaux a donné l'ordre à l'entreprise de réfectionner l'accès à une habitation de la cité Bellevue. Cet accès est situé sur une partie commune de la cité aménagée avec les subventions du l'ex "Fond Brunfaut". Bien que mentionné au cadastre comme propriété d'Ourthe Amblève Logement, l'entretien de cette partie incombe à la commune. On peut en effet lire dans l'ouvrage "La Commune et la protection du Cadre de Vie" édité par l'Union des Villes et Communes (réf. D/2000/7119/5) : "Quant au transfert des équipements à la commune, le principe connu sous l'empire de l'ancien Code est conservé (Code du Logement art. 50) et AGW 11.02.1999 art 18). Les voiries créées, les canalisations de gaz, les câbles d'électricité, les câbles de télédistribution et de téléphone, les égouts et ses équipements complémentaires (stations de pompage, etc.) et les abords communs non privatifs (Code du Logement art. 44 et 50 et AGW 11.02.1999 art.18) sont transférés gratuitement à la commune, dans l'état où ils se trouvent et incorporés à la voirie communale."

ADL, EMPLOI, CREATION D'ACTIVITES

10328143 (7) Réactualisation (suite à la réunion de coordination du 17 septembre 2013) de la fiche projet du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) relative au réaménagement global de la traversée de Comblain-au-Pont en intégrant les enjeux de sécurité routière, de mobilité douce, de convivialité et de développement économique - Phase 1 : Dévoisement de la RN654 (y compris renouvellement de l'éclairage public, aménagement des trottoirs, accotements et carrefour avec la place Leblanc), aménagement de la place Neuforge, déviation du Ravel, canalisation du ruisseau, réfection et réaménagement du pont, étude d'impact hydrographique d'un encorbellement éventuel.

1.777.81

Le Conseil communal,

Dans le cadre de l'opération communale de développement rural, le Conseil communal a, en séance du 14/06/2012, approuvé la fiche projet n°10 « Réaménagement global de la traversée de Comblain-au-Pont en intégrant les enjeux de sécurité routière, de mobilité douce, de convivialité et de développement économique – PHASE 1 : Dévoisement de la RN654 (y compris renouvellement de l'éclairage public, aménagement des trottoirs, accotements et carrefour avec la place Leblanc) , aménagement de la place Neuforge, déviation du Ravel, canalisation du ruisseau, réfection et réaménagement du pont, étude d'impact hydrographique d'un encorbellement éventuel.». Le montant pour lequel le développement rural est sollicité s'élève au montant de 643.500 € TVAC, avec 60% de subvention sur 500.00 € et 50% sur le solde.

La Direction du Développement rural a demandé que lui soient transmis en urgence les différents éléments suivants en vue de compléter le dossier de demande de convention :

- La note d'intention actualisée suite à cette réunion ;
- La fiche-projet actualisée suite à cette réunion (périmètre d'intervention et nouveaux montants) ;
- L'étude Plan qualité réalisée par AGUA ;

- Un plan complet intégrant le pont et délimitant précisément le périmètre d'intervention ;
- Le compte-rendu de la CLDR du 02 septembre ;
- Une délibération du Collège approuvant la version actualisée de la fiche-projet .

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 10 octobre 2013, à approuver la fiche-projet actualisée (périmètre d'intervention et nouveaux montants) sur base du compte-rendu de la réunion de coordination du 17 septembre 2013 et à approuver la note d'intention actualisée sur base du même compte-rendu et a sollicité une convention-faisabilité correspond à 5% du montant estimé des travaux.

ACTION SOCIALE/LOGEMENT

10328352 (8) Présentation du PCS de l'Ourthe pour la période 2014-2019 et de la convention entre Comblain-au-Pont, Hamoir et Ferrières s'y rapportant

1.842

Le Conseil communal est invité à approuver le PCS (Plan de Cohésion Sociale) de l'Ourthe pour la période 2014-2019 en association entre les communes de Comblain-au-Pont, Hamoir et Ferrières ainsi que de la convention s'y rapportant. Le plan est composé de 12 actions qui seront mises en œuvre sur le territoire des 3 communes : renforcer le partenariat entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire des trois communes ; développer l'encadrement, dans l'emploi, d'un public fragilisé, notamment en soutenant des actions en matière d'économie sociale ; réfléchir à des pistes de solutions en vue d'augmenter le logement locatif, notamment en renforçant le partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale ; soutenir une dynamique de réseau santé et ses mises en œuvre concrètes : information, diffusion, accès pour tous ; recherche de solutions innovantes permettant de maintenir une médecine de proximité sur le territoire ; accompagnement des jeunes, des citoyens en général et des partenaires, dans les projets à visée communautaire et intergénérationnelle ; dynamisation, création d'activités et de liens dans les lieux d'accueil et les espaces à visée communautaire ; soutenir des dynamiques partenariales d'ouverture aux autres cultures ; soutenir la recherche de solutions pour améliorer la mobilité entre villages et centres et mieux communiquer sur les solutions existantes ; favoriser le suivi des jeunes adultes (18-25ans) en rupture familiale ou en demande d'aide par rapport à cela ; Festifuté : présence dans les soirées labellisées sur Condroz ; soutenir et renforcer les actions d'insertion sociale (« article 18 »). Ces actions visent principalement un public précarisé que ce soit au niveau financier, social, du logement, ... mais aussi la population dans sa globalité. Elles seront menées par une équipe de 4 personnes : chef de projet à mi-temps et 3 éducateurs (2.5 ETP au total), grâce à un budget total d'environ 125.000 euros (subvention pour 2014 d'environ 100.000 et 25% de part communale, prise en charge à 50% par Comblain, 25% pour Hamoir et Ferrières).

INSTRUCTION PUBLIQUE/BIBLIOTHEQUE

10327425 (9) Confirmation de la délibération du collège communal du 10/10/2013 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel, primaire au 01/10/2013 - cours philosophiques - gym -

1.851.12

Suivant les tableaux repris après comptage des enfants au 30/09/2013, le Conseil est invité à confirmer la décision du Collège du 10/10/2013 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel, primaire, cours philosophiques et gymnastique au 01/10/2013.

Organisation du maternel : récupération d'un mi-temps (Madame CLOSSON est réaffectée à titre définitif) – Madame BELGE est toujours en disponibilité ½ T.

Pas de recomptage en primaire. Pas de modification pour les cours philosophiques et gymnastique par rapport à l'année précédente. Les 12 Périodes/semaine générées pour les P1/P2 sont attribuées à Comblain –Centre (25 enfants P1/P2).

10328028 (10) Confirmation de la délibération du collège communal du 10/10/2013 rectifiant la délibération portant sur la déclaration des emplois vacants et de la délibération portant sur les candidatures à la nomination à titre définitif.

1.851.11.082.37

Le Conseil communal est invité à confirmer la décision du Collège du 10/10/2013 portant sur une rectification des délibérations portant sur la déclaration des emplois vacants au 15/4/2013 et candidatures à la nomination à titre définitif. Un mi-temps était déjà vacant au 01/10/2012 et devait être déclaré en avril 2013.

PROCÈS-VERBAL

10326966 (11) Procès-verbal de la séance précédente.

2.075.1.077.7

